

## Compte-rendu de la réunion du 19 Septembre 2023

### Ordre du jour :

- ✓ Présentation du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) aux services de l'Etat et Personnes Publiques Associées

### Présents :

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| ✓ M. BOULEY              | Maire   |
| ✓ Mme PRIMARD            | Adjointe  |
| ✓ Mme TIXIER             | Adjointe  |
| ✓ M. DAUGE               | Conseiller municipal                              |
| ✓ Mme PONCON             | Secrétaire de mairie                              |
| ✓ M. LEROUX              | Maire de Arnay-le-Duc                             |
| ✓ Mme BOEZ               | Maire de Voudenay                                 |
| ✓ M. GUINIOT             | Maire de Vievy                                    |
| ✓ Mme FAURIE             | Adjointe à la mairie de Maligny                   |
| ✓ M. MIMEUR              | Adjoint à la commune de Voudenay                  |
| ✓ Mme BIZOUARD           | Conseil Départemental 21                          |
| ✓ M. RACINE              | Chargé de mission SMBVAS                          |
| ✓ Mme MAGNIERE           | Chambre d'Agriculture                             |
| ✓ M. MARS                | DDT 21  |
| ✓ Mme DE OLIVEIRA-CASTEL | Urbaniste CAUE 21                                 |
| ✓ Mme KLEIN              | Dirigeante - BE Perspectives Urbanisme et Paysage |
| ✓ M. AZZARELLO           | Urbaniste - BE Perspectives Urbanisme et Paysage  |

### Absents excusés :

- |                      |                           |
|----------------------|---------------------------|
| ✓ Monsieur le Préfet | Préfecture                |
| ✓ Lieutenant SAMORI  | SDIS                      |
| ✓ Mme CHAMLAL        | Agence Régionale de Santé |
| ✓ Mme HAAG           | CCI                       |
| ✓ Mme SUAREZ         | INAO                      |

Monsieur le Maire accueille l'ensemble des participants à la réunion et remercie de leur présence et de leur implication dans l'élaboration du PLU de Magnien. Il indique que cette première réunion de concertation avec les services de l'Etat et les personnes publiques associées doit permettre de faire un point d'étape sur l'élaboration du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le bureau d'études présente à l'aide d'un support diaporama les éléments de diagnostic qui ont permis d'aboutir à la rédaction du PADD.

La stratégie du territoire est organisée en 3 axes :

- Axe 1 : Identifier et protéger les espaces bâtis et naturels remarquables ;
- Axe 2 : Renforcer la qualité de vie et l'attractivité de la commune ;
- Axe 3 : Permettre une reprise démographique grâce à des parcours résidentiels adaptés.

Au cours de la présentation, la commune apporte quelques précisions :

- Une association a été créée pour assurer le développement de l'épicerie participative. Celle-ci ouvrira dans un premier temps une fois par semaine dans la salle de réunion.
- Monsieur le Maire précise qu'un projet de reprise du musée de l'apiculture est en cours de réflexion sans pouvoir apporter plus de précisions.
- Concernant le développement des énergies renouvelables, la commune dispose d'un projet assez avancé qui aboutira à la signature d'un pré-bail lors du prochain conseil municipal.
- La commune envisage également l'instauration d'une taxe sur les logements vacants.

- Concernant le chiffre de 18 logements vacants affichés par les données LOVAC, il sera nécessaire de retravailler finement car certains logements ne présentent pas un niveau de salubrité nécessaire pour pouvoir être réintroduits dans le parc.

Suite à la conclusion de la présentation, Monsieur le Maire donne la parole aux participants.

Monsieur Mimeur, Adjoint à la commune de Voudenay, s'interroge sur les possibilités de protection des linéaires de haies. Le bureau d'études informe que le code de l'urbanisme propose plusieurs outils qui permettent la protection des haies, en particulier l'article L151-23 du CU qui permet de référencer les linéaires de haies à protéger dans le plan de zonage.

Madame Magnière, Chambre d'Agriculture, précise que cette protection devra être réalisée en concertation avec les exploitants agricoles de la commune.

Monsieur Racine, chargé de mission SMBVAS, précise que la réflexion portée sur les linéaires de haies pourrait être étendue à l'ensemble des milieux naturels et humides en veillant à recréer les espaces lorsqu'ils ont été détruits (notamment les mares, les zones humides et les arbres remarquables).

Madame Bizouard, Conseil Départemental, indique qu'il pourrait être intéressant de conserver les murs en pierres sèches remarquables présents sur la commune.

Madame Magnière, Chambre d'Agriculture, indique qu'il conviendra de corriger la mention de panneaux photovoltaïques dans la partie portant sur la consommation d'espaces. En effet, il s'agit bien non pas de 12 panneaux photovoltaïques mais de 12 bâtiments agricoles surmontés de panneaux photovoltaïques.

Elle précise également qu'il conviendra d'intégrer les éléments de la concertation agricole au diagnostic, notamment les périmètres sanitaires générés par les exploitations.

Concernant la partie sur les émissions de gaz à effet de serre, Madame Magnière s'interroge sur l'expression « consommation de gaz à effet de serre » et souhaite que celle-ci soit précisée. Elle souhaiterait également que la source du graphique accompagnant ce paragraphe soit indiquée.

Par ailleurs, elle précise que l'objectif démographique affiché par la commune est cohérent et qu'il conviendra de permettre la diversification des activités agricoles ou leur changement de destination.

Madame De Oliveira-Castel, CAUE21, ne formule pas de remarque particulière, mais indique que le dossier avance de manière positive.

Monsieur Mars, DDT21, s'exprime sur la qualité du dossier et sur son ambition de réduire la consommation d'espaces de 50 % par rapport aux 10 dernières années. Il indique qu'il conviendra d'intégrer la consommation 2021-2023 au bilan de la commune.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants pour leurs interventions.

M. BOULEY  
Maire



*Sans remarques sur ce compte-rendu dans les 15 jours suivant sa date d'envoi, celui-ci sera considéré comme validé*